



Demande de carte de stationnement pour handicapé

Par nonodeco

mon mari et en 2 eme cathégorie et a 66 pourcent et il a fait la demande de la carte de stationnement il y a 2 ans et on envoie le courrier negatif peu ton faire quelque chose pour sa et comment faire pour que sa rente sois augmente car il touche 600 euro par mois merci d'avance

Par domi

Bonjour ,

Le montant de l'AAH varie en fonction des ressources de la personne handicapée. Ainsi, la personne qui ne dispose pas de ressources peut percevoir le montant maximum de l'AAH.

Ce maximum est fixé à 652,60 EUR depuis le 1er septembre 2008.

Votre mari étant au maximum , sa rente ne peut être augmentée ! Domi

Par nonodeco

merci beaucoup